# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

## DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 55

présenté par Mme Boëlle

#### ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'allongement de 12 à 14 semaines pour le droit à l'avortement ne réglera pas les situations d'urgence que les femmes peuvent subir

Il serait préférable de se mobiliser sur l'information afin que les femmes ne se retrouve pas en détresse.

Rappelons qu'à douze semaines, on peut déterminer le sexe du futur bébé et qu'il commence à developper son audition et bien d'autres sens.

Pour toutes ces raisons, la suppression de l'article est demandé